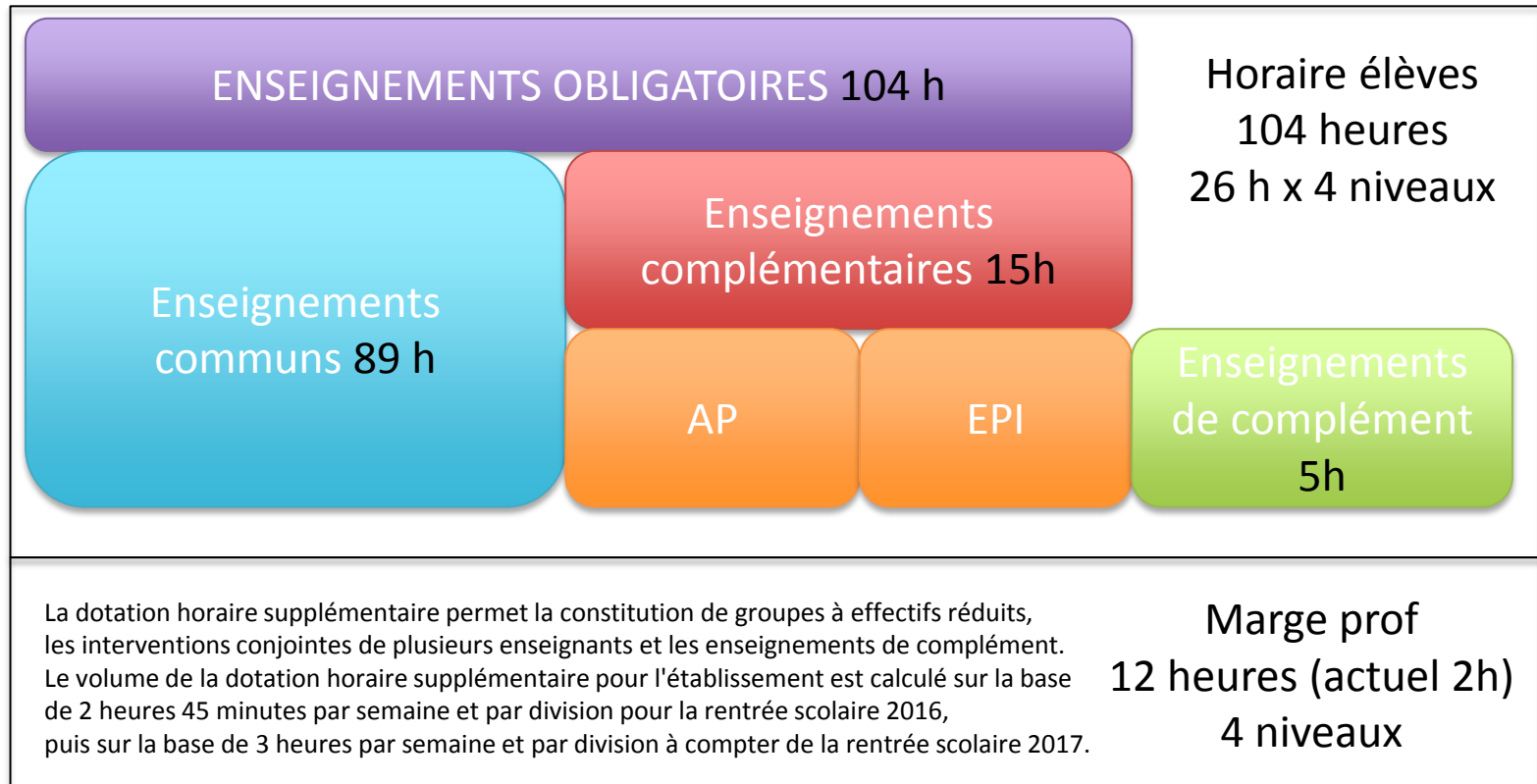


Les enseignements au Collège à partir de 2016



Tous les enseignements 116 h (actuel 110,5)
s'appuient sur les contenus disciplinaires des programmes d'enseignement
déclinant le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les enseignements au Collège à partir de 2016 – Cycle 3 -

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES 26 h

Horaire élèves
26 h

Enseignements
communs 23 h

Enseignements
complémentaires

AP 3 h

Des groupes en AP.

Des groupes disciplinaires : les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique.

Marge prof
3 h pour 1 classe
12 h pour 4 classes

Ma discipline ?

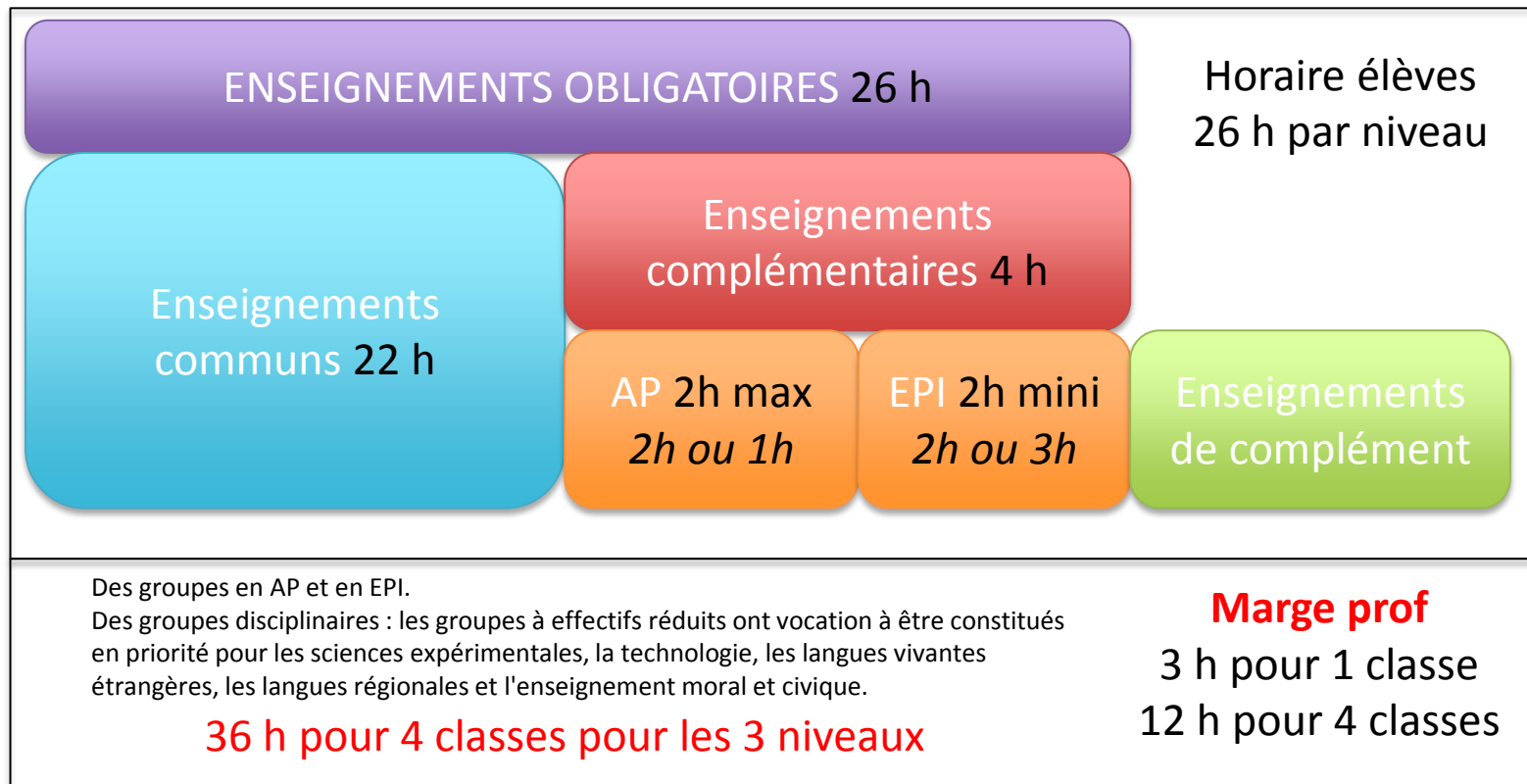
Les contenus disciplinaires seront enseignés en enseignement commun et en enseignement complémentaire en AP si c'est le choix de l'équipe.

Le syndicat qui avance

#utile
#positif



Les enseignements au Collège à partir de 2016 – Cycle 4 -



Les contenus disciplinaires seront enseignés en enseignement commun et en enseignement complémentaire si c'est le choix de l'équipe.
En EPI, le contenu disciplinaire sera enseigné en interdisciplinarité.

Les enseignements au Collège à partir de 2016

Niveau sixième du cycle 3 - Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux **élèves**

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES hebdomadaires
Education physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total (**)	23 + 3 heures (***)

(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

(**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

(***) Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.

ARRETE

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

NOR: MENE1511223A

Le syndicat qui avance

#utile
#positif



Les enseignements au Collège à partir de 2016

Niveaux du cycle 4 - Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux **élèves**

ENSEIGNEMENTS	HORAIRE HEBDOMADAIRE		
	Cinquième	Quatrième	Troisième
Education physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total (**)	22 + 4 heures par niveau (***)		

(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

(**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

(***) Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (AP et EPI).

ARRETE
Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
NOR: MENE1511223A

Le syndicat qui avance

#utile
#positif



Les enseignements au Collège à partir de 2016

Nouvelle grille horaire au collège : quels changements ?

→ 26H DE COURS POUR TOUS LES ÉLÈVES, DE LA 6^{ÈME} À LA 3^{ÈME}

→ DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR TRAVAILLER EN GROUPES RÉDUITS

6 ^{ème} Cycle 3		5 ^{ème} Cycle 4		4 ^{ème} Cycle 4		3 ^{ème} Cycle 4		Disciplines du tronc commun	Total actuel	Total réforme		+ heures profs
2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016			2015	2016	
4	4	3	3	3	3	3	3	EPS	13	13		+12
1	1	1	1	1	1	1	1	Arts Plastiques	4	4		
1	1	1	1	1	1	1	1	Éduc. musicale	4	4		
5	4.5	4	4.5	4	4.5	4.5	4	Français	17.5	17.5		
3	3	3	3	3	3	3.5	3.5	HG - EMC	12.5	12.5		
4	4	3	3	3	3	3	3	Langue vivante 1	13	13		
		0	2.5	3	2.5	3	2.5	Langue vivante 2	6	7.5		
4	4.5	3.5	3.5	3.5	3.5	4	3.5	Mathématiques	15	15		
1.5		1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	SVT	6	6+		
1.5	4*	1.5	1.5	1.5	1.5	2	1.5	Technologie	6.5	6+		
0		1.5	1.5	1.5	1.5	2	1.5	Sc. physiques	5	4.5+		
2	0	2	0	2	0	0	0	Heures élèves en complément	6	0		
AP		IDD		IDD				Total heures élèves	108.5	104		
27	26 (23+3 AP)	25	26 (22+4 AP+EPI)	28	26 (22+4 AP+EPI)	28.5	26 (22+4 AP+EPI)	Marges-profs	2	11	12	
1	2.75	0.5	2.75	0.5	2.75	0	2.75	Total heures profs	110.5	115	116	
28	28.75	25.5	28.75	28.5	28.75	28.5	28.75					



Si 16 classes (4 /niveau) : $12 \times 4 = 48$ h de marges profs pour travailler en groupes réduits. 3h/classe en 2017.

Le passage de 110.5 à 116h correspond à + de 4.000 postes. Ce calcul prend en compte les options qui ont disparu.

* Selon la répartition adoptée en 6^{ème}, le total en sciences et techno varie. 17.5 h sont à distribuer (=2015)

⊙ Disciplines privilégiées pour le travail en groupe réduit : EMC, sciences, technologie, Langues vivantes

AP : Accompagnement personnalisé + EPI : Enseignement Pratique Interdisciplinaire

AP + EPI forment les enseignements complémentaires, intégrés aux disciplines. Dans le cycle 4, 2h d'EPI au minimum sur les 4h.

<http://www.se-unsa.org/>



Le syndicat qui avance

#utile
#positif



Les enseignements au Collège à partir de 2016

Les marges-profs : plus de moyens pour travailler mieux

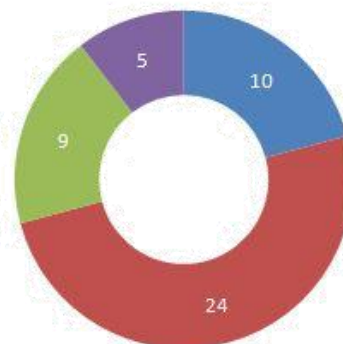
Avec la réforme, chaque classe bénéficiera de 3h de marges-profs. Dans un collège de 16 classes (4/niveau), cela correspond à un total de 48h. **Loi de mettre en concurrence les disciplines**, ces ressources nouvelles permettront à tous les élèves, et aux enseignants, de pouvoir **mieux travailler en classe**. Comment peuvent être utilisées ces marges-profs ?

Avec la réforme, 48H pour travailler en groupes réduits

Aujourd'hui, 8H pour travailler en groupes réduits



■ SVT 6ème
■ Techno 6ème
■ non affecté 5ème
■ non affecté 4ème



■ Acc. Personnalisé
■ EPI
■ Groupes disciplinaires
■ Latin

Source : comparaison des textes réglementaires

DANS UN COLLÈGE DE 16 CLASSES

Les équipes pédagogiques ont décidé de répartir les groupes à effectifs réduits pour :

- Développer des **groupes disciplinaires** en Maths/Français, et en sciences/techno dans une moindre mesure. Ces heures sont de l'accompagnement disciplinaire.
- Doter principalement les **EPI pour de la co-animation ou du travail en groupes réduits**, notamment les sciences/techno pour les expérimentations, les disciplines artistiques et les Langues Vivantes.
- Construire un **accompagnement personnalisé** en groupe réduit, plus important en 6^{ème} que dans les autres niveaux (avec les profs principaux de 6^{ème}).
- 5 heures sont automatiquement attribuées pour l'enseignement de complément LCA,

<http://www.se-uns.org/>

Collège 2016

Le syndicat qui avance

#utile
#positif

se-uns